

# Livret d'accueil

## RPI Crouy-Thoury



## Mot d'Accueil

Nous avons conçu ce livret d'accueil pour répondre aux éventuelles questions que vous vous posez sur l'école de votre enfant, ses acteurs et son fonctionnement.

Ce petit guide sera, pour vous, un outil de référence, c'est pourquoi nous vous invitons à le conserver jusqu'à sa prochaine mise à jour.

Nous remercions toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à l'élaboration de ce livret.

Les représentants de parents d'élèves

L'équipe enseignante

Les mairies et le SIVOS

# Sommaire

## I RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Crouy-Thoury

I.1 École de Crouy

I.2 École de Thoury

## II L'équipe du RPI Crouy-Thoury

II.1 Les enseignants

II.2 Les ATSEM

## III La vie scolaire

III.1 Horaires de classe

III.2 Sécurité: assurance scolaire et responsabilité

III.3 Médecine scolaire

III.4 Coopérative scolaire

III.5 Conseil d'école

## IV Les services

IV.1 Car

IV.2 Cantine

IV.3 Garderie

IV.4 Centre de Loisirs

## V Les instances représentatives

V.1 Les parents d'élèves

V.2 Les représentants des parents d'élèves

V.3 Les amis de l'école

## **I RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Crouy-Thoury**

Le regroupement se compose de deux écoles distinctes. Les enfants des deux villages y sont scolarisés selon leur niveau.

### I.1 Ecole de Crouy

Mail : [ec-crouy-sur-cosson@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-crouy-sur-cosson@ac-orleans-tours.fr)

Adresse : 2 route de la Ferté Saint Cyr 41220 Crouy sur Cosson

Téléphone : 02 54 87 51 09

L'école accueille 2 classes :

- toute petite(parfois), petite et moyenne sections de maternelle
- CM1 /CM2

### I.2 Ecole de Thoury

Mail : [ec-thoury@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-thoury@ac-orleans-tours.fr)

Adresse : 4 route de Muides 41220 Thoury

Téléphone : 02 54 87 04 03

L'école accueille 2 classes :

- grande section / CP
- CE1 /CE2

## II L'équipe du RPI Crouy-Thoury

### II.1 Les enseignants

L'équipe est constituée de 4 enseignants qui ont chacun à leur charge une classe. La répartition des niveaux dans chacune des classes est en fonction des effectifs de l'année.

Les enseignants ont mis en place un cahier de liaison pour chaque enfant de l'école. Il constitue un lien privilégié entre l'enfant, la famille et l'école. Prenez le temps de le lire. N'oubliez pas de signer tous les documents. N'hésitez pas à correspondre avec l'école par le biais de ce cahier.

En début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée par les enseignants de chaque classe pour présenter la vie de l'école, les méthodes de travail et la pédagogie.

<i>L'école de Crouy</i>	<i>L'école de Thoury</i>
Toute petite, petite et moyenne sections Mlle Stéphanie Battini	Grande section/CP Mme Emilie Lebourg (Directrice)
CM1/ CM2 Mme Vanessa Robert (Directrice)	CE1/ CE2 M. Nicolas Huguet

### II.2 Les ATSEM

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) sont au nombre de 2, employées par les communes et/ou SIVOS et mises à disposition des écoles.

Elles ont des attributions multiples. Elles assistent l'équipe enseignante pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants. Leur présence est indispensable pour accompagner de si jeunes enfants.

<i>L'école de Crouy</i>	<i>L'école de Thoury</i>
Mme Christelle Pitiot Classe de Mlle Stéphanie Battini	Mme Céline Szewaga Classe de Mme Emilie Lebourg

### **III La vie Scolaire**

#### III.1 Horaires de classe

8h45-11h45

13h30-16h30

Les portes sont ouvertes 10 minutes avant chaque entrée. Il appartient à chacun de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement de l'école et la sécurité des enfants.

#### III.2 Sécurité : assurance scolaire et responsabilité

L'assurance est indispensable. Elle doit couvrir le risque de dommage causé ou subi par l'élève, c'est-à-dire en responsabilité civile et individuelle accident. Veillez à fournir dès le début de l'année une attestation d'assurance. Celle-ci devra être valable pour toute l'année scolaire.

La sortie des classes fonctionne différemment selon l'âge de l'élève :

- Si l'enfant est scolarisé en classe maternelle (toute petite, petite, moyenne et grande sections), il doit être pris en charge par les parents ou une personne autorisée à la sortie de l'école.

- Si l'enfant est scolarisé en classe élémentaire, il est autorisé à quitter l'école seul sous la responsabilité des parents.

La responsabilité des enseignants se limite aux heures scolaires.

#### III.3 Médecine scolaire

Les médicaments sont interdits à l'école pour une question de sécurité.

Pour les allergies, l'asthme, ou autre maladie chronique, il est urgent de prévenir les enseignants et la cantine. Un projet d'accueil individualisé (PAI) doit être mis en place avec le médecin scolaire.

#### III.4 Coopérative scolaire

Chaque école a sa coopérative scolaire. Les coopératives scolaires servent à enrichir le quotidien des classes (achat de livres, de jeux, de matériels..) et permet le financement de certaines sorties scolaires en complément du budget accordé par le SIVOS et/ou l'association des amis de l'école.

Les coopératives scolaires sont financées par vos dons, la fête des écoles, les photos de classe, diverses manifestations, une participation des mairies.

La comptabilité est contrôlée chaque année par les inspecteurs et par l'organisme de tutelle OCCE. Elle est présentée en Conseil d'école.

### III.5 Conseil d'école

#### Composition

- Les directrices des écoles (dont une préside le conseil d'école)
- Les enseignants des écoles
- Le délégué départemental de l'Éducation Nationale
- Les maires de Crouy et Thoury ou leur représentant
- Un représentant du SIVOS de chaque commune
- Les représentants des parents d'élèves (1 titulaire et 1 suppléant par classe)
- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale (si besoin)

En fonction de l'ordre du jour constitué par la présidente en concertation avec les représentants de parents d'élèves, des personnels municipaux (cantine, garderie, ATSEM) peuvent être invités ponctuellement.

#### Rôle et compétence

Le conseil d'école se réunit au moins 1 fois par trimestre. Il joue un rôle très important dans la vie de l'école et donc dans celle des enfants.

Sur proposition de la présidente, le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Présente le projet d'école élaboré par les enseignants
- Présente les projets scolaires, les activités de l'année en cours
- Débat sur les problèmes de vie quotidienne à l'école signalés par les enseignants et/ou les parents (temps scolaire ou temps périscolaire: garderie, cantine, car)

A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé par un secrétaire (la présidente ou un membre du conseil désigné en séance). Un exemplaire est envoyé à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et à chacun des membres du conseil. Il est affiché sur un panneau d'information et est donc consultable par tous les parents d'élèves.

Le centre de Loisirs (mercredi et vacances) ne relève pas du conseil d'école.

# Ecole de Crouy sur Cosson





# Ecole de Thoury



## **IV Les services**

### **IV.1 Car**

C'est un service gratuit pour les parents mais pris en charge financièrement par le SIVOS.

Horaires :

#### **Tous les matins (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

- Départ de Thoury à 8h25 – Arrivée à Crouy à 8h30
- Départ de Crouy à 8h35 – Arrivée à Thoury à 8h40

#### **Tous les soirs (lundi, mardi, jeudi, vendredi)**

- Départ de Crouy à 16h35 – Arrivée à Thoury à 16h40
- Départ de Thoury à 16h45 – Arrivée à Crouy à 16h50

Règles :

Les consignes de disciplines sont celles adoptées en réunion du conseil général de Loir et Cher le 11 avril 2014 applicables à l'année scolaire 2014-2015 et suivantes.

Passer toujours derrière le car et respecter le personnel encadrant.

**IMPORTANT** : Une carte de transport est nécessaire pour que votre enfant puisse prendre le car. Se renseigner auprès de la mairie de Thoury (secrétariat du SIVOS).

### IV.2 Cantines

Il y a une cantine scolaire à Crouy et une à Thoury.

Les cantinières sont des personnes employées et rémunérées respectivement par chacune des communes.

La cantine de Crouy est gérée par une association qui est tenue par des parents bénévoles. Une assemblée générale se tient en début d'année scolaire.

La cantine de Thoury est gérée par la mairie de Thoury.

Mairies	Association à Crouy	Enseignants	SIVOS
Responsable : -des locaux, du matériel et du personnel -du règlement et de son respect -de la facturation, de la gestion des menus (à Thoury)	Responsable : -de la facturation, de la gestion des menus	Aucune responsabilité	Responsable : -du personnel de service et de la surveillance des enfants pendant le temps de cantine

### IV.3 Garderie

La garderie se situe à l'école de Crouy.

**Contact : 02 54 87 54 03** (aux heures d'ouverture de la garderie)

Heures d'ouverture : 7H15 à 8H35 / 16h30 à 18H30

Les enfants sont encadrés par une équipe de 2 personnes dont une personne titulaire du BAFD.

La garderie est ouverte à tous et selon vos besoins.

Les informations concernant les tarifs sont disponibles auprès de la Mairie de Crouy et de Thoury, affichés à la garderie et disponibles sur les sites internet des mairies.

#### IV.4 Centre de Loisirs

Le centre de loisirs se situe à l'école de Crouy. Il est ouvert chaque mercredi, pendant les vacances scolaires ( 1 semaine sur les 2), et au mois de Juillet.

L'accès est possible uniquement sur inscription auprès de la mairie de Thoury (secrétariat du SIVOS).

Le SIVOS se réserve le droit de ne pas ouvrir le centre en cas d'effectif insuffisant.

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial.

Pour plus d'informations se renseigner auprès des 2 mairies.

### **V Les instances représentatives**

#### V.1 Les parents d'élèves

Tous les parents d'élèves ont un rôle à jouer dans la vie de l'école. Ils sont sollicités lors de différentes activités et manifestations (carnaval, fête de fin d'année scolaire, sorties scolaires, piscine...)

Ils ont également le devoir de partager, d'expliquer et de faire respecter par leur enfant les règles de vie en collectivité.

#### V.2 Les représentants des parents d'élèves

Chaque année, mi octobre, les parents d'élèves élisent des représentants qui seront leurs porte-parole au Conseil d'école. Ils collectent les remarques et questions de tous les parents, et proposent à la directrice une liste des sujets complémentaires à ajouter à l'ordre du jour.

Le comité de représentants des parents d'élèves se compose de 4 titulaires et de 4 suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par classe). N'hésitez pas à vous présenter aux prochaines élections en vous faisant connaître auprès des élus de l'année précédente ou de la directrice.

Vous pouvez joindre les représentants de parents d'élèves : leurs coordonnées sont affichées dans les écoles et/ou dans le cahier de liaison des élèves.

### V.3 Les amis de l'école

## *Les amis de l'école de Thoury*



Bonjour à tous les parents d'élèves.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein du regroupement scolaire de Crouy et de Thoury.

Nous sommes l'association « les amis de l'école de Thoury. Cette association permet de participer au financement des projets scolaires de Thoury et Crouy-sur-Cosson (sorties annuelles, spectacle de Noël, etc...) mais également de proposer des activités gratuites à tous les enfants plusieurs fois dans l'année (Noël, œufs de Pâques...).

Afin de récolter un maximum de fonds, nous organisons, le dernier week-end d'octobre, une brocante à Thoury mais également une bourse aux jouets fin novembre.

La mise en place et le suivi logistique des diverses manifestations nécessitent une implication de toutes et de tous ; l'association est toujours à la recherche de volontaires pour compléter ses effectifs.

**N'hésitez pas à nous rejoindre si vous le souhaitez, ambiance garantie !**

À tout moment, vous pouvez nous demander de plus amples informations, nous faire part de vos idées ou encore adhérer à l'association par mail : [ladet41220@gmail.com](mailto:ladet41220@gmail.com).

Bien cordialement,

Les membres du bureau

## **Lexique :**

**OCCE:** Office Central de la Coopération à l'École.

Organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires.

**PAI :** Un Projet d'Accueil Individualisé.

**RPI:** Regroupement Pédagogique Intercommunal

**SIVOS:** Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Le siège est à Thoury

**Temps d'accueil** → Garderie du matin et du soir, cantine, Car

**Temps extrascolaire** → Centre de loisirs pendant les vacances et le mercredi